

Image not found or type unknown



## Droit de succession aux enfants

Par **minolta cedric**, le **13/05/2018** à **21:38**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous pouvez me répondre mais j'essaie quand même.

J'ai ma maman qui est décédée il y a peu de temps. Elle avait divorcé de mon papa il y a maintenant 10 ans et s'est remariée avec quelqu'un d'autre. Ma maman ne possédait aucun bien et vivait dans la maison de son nouveau mari et cette maison est, apparemment, seulement à son mari. Savez vous cote héritage si les enfants (moi et mes 2 frangines) avons droit à quelque chose ?

Je vous remercie de vos réponses.

Cedric.

Par **fabrice58**, le **13/05/2018** à **22:15**

Puisque elle ne possédait aucun bien, vous n'avez droit à rien.

Cdt